



## COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2015

**Présents :** Mmes Alleazard, Anglaret, Buffay, Du Garay, Folio, Monier.  
MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Michalon, Rousset, Therme.

**Pouvoirs :** M Veissiere à Mme Du Garay  
M Gaillot à M Rousset

**Absent :** M Magne

**Secrétaire de séance :** M Richard Finaud

**Ordre du jour :**

- Administration générale
- Travaux
- Communication
- Mise en tourisme
- Accessibilité personnes en situation de handicap
- Points divers

L'an deux mil quinze, le 26 mars à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire. La séance se déroule sous la conduite de Guillaume ROUSSET, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### ADMINISTRATION GENERALE :

#### Décision du Maire

##### N° 1 : Ligne de trésorerie

Afin de pallier au décalage de trésorerie dû aux dépenses et recettes de la collectivité, la commune souscrit une ligne de trésorerie, cette opération doit être renouvelée annuellement. Deux organismes de prêt ont été sollicités, la Caisse d'épargne et le Crédit agricole. Le choix de la collectivité se porte sur le Crédit Agricole qui n'applique pas de commission de non utilisation des fonds contrairement à ses concurrents. Le taux de référence est « EURIBOR 3 mois + marge de 1.40 % ». Guillaume ROUSSET informe les membres du Conseil que Bernard VEISSIERE a signé le contrat de renouvellement par décision du Maire suite à la délégation octroyée par le conseil municipal du 24 avril 2014.

#### Centre de gestion

Le centre de gestion propose aux collectivités de mettre en place une prestation d'accompagnement personnalisé des dossiers retraites des agents comprenant le contrôle des dossiers papiers complétés et surtout dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Le montant de cette prestation est fixé à 100€ annuel pour 5 à 9 agents. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition.

#### Foncier captage

Une erreur administrative s'est glissée dans la rédaction de la délibération du 11 décembre 2013 concernant le transfert des terrains des captages au SIAP du Cezallier. Il fallait lire « YD 27 et YD 29 » au lieu de « YD 27 et YD 19 », pour une surface totale des deux parcelles de 10 389 m<sup>2</sup>. Accord du conseil pour modifier la délibération de décembre 2013.

## **Adhésions EPF-Smaf**

Le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy de Dome), par délibération du 08 septembre 2014, la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de- Dôme), par délibération du 18 septembre 2014 et la commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy de Dome), par délibération du 10 octobre 2014 ont demandé leur adhésion à l'EPF Smaf Auvergne. Accord unanime du conseil municipal.

## **Achat informatique**

Le parc informatique de l'école primaire et des services administratifs de la mairie doit être rénové, les membres du conseil proposent de scinder en deux l'opération et décide d'inscrire au budget primitif 2015 l'acquisition de 3 ordinateurs pour l'école primaire et un pour les services de la mairie et de compléter l'opération en 2016.

## **Prestation station et pompes d'assainissement**

Jacques THERME rappelle aux membres du conseil municipal l'historique des dysfonctionnements concernant principalement les pompes de relevage du Vivier et du suivi de maintenance de la Lyonnaise des eaux. Lors d'un précédent conseil il avait été décidé de solliciter d'autres prestataires pour la maintenance de la station et des pompes. Après une visite des équipements le syndicat des eaux du Brivadois fait une proposition relative à l'exploitation du système d'assainissement de la commune. La Lyonnaise des Eaux, consultée elle aussi, n'a toujours pas fait parvenir de proposition. Au vu de la proposition du Syndicat des eaux du Brivadois, plus complète et plus technique que la prestation actuelle, le conseil souhaite leur confier la gestion des équipements précités. Une relance sera faite auprès de la Lyonnaise des eaux et une proposition plus près des besoins communaux sera demandée au SGEB. A suivre.

## **COMMUNICATION**

### **Prestataire internet**

Au titre de la commission « Administration et vie locale », Marc DELOISON rapporte aux membres du conseil les résultats de la consultation engagée pour retenir un prestataire pour la réalisation du site internet de la commune. Accompagné de Guillaume ROUSSET et Rémy GAILLOT ils ont, après la rédaction d'un cahier des charges, consulté sept prestataires, quatre ont répondu. Ils en ont recontacté trois par téléphone afin de compléter leur information et d'affiner leur sélection. Ils en ont ensuite reçu deux pour avoir un aperçu de leur savoir-faire et du mode de fonctionnement et de mise à jour de leur produit. L'offre de l'entreprise Bouvet de Massiac qui répond le mieux à notre attente a été renégociée pour un budget de 3000 € TTC. Accord unanime du Conseil.

### **Panneau lotissement**

Réalisé lors de la mise en vente des lotissements de Teyde et Roussillon , le panneau est aujourd'hui très abîmé et difficilement lisible. L'actuel panneau sera déposé et remplacé par un panneau plus petit.

## **TRAVAUX**

### **Opération COCON**

Pour la commission Technique, Sylvie MONIER fait le point sur l'opération « cocon ». Suite à la visite des combles concernées le choix des isolants se fera fonction du sol coupe feu ou non du comble à aménager. Le conseil général a retenu une entreprise suite à un appel d'offre groupé et le calendrier proposé pour les travaux s'étend du 15 mai à fin novembre. Sylvie MONIER précise que la période estivale serait souhaitable pour les bâtiments de l'école primaire. Il faut de toute façon vider le grenier de l'école où s'est accumulé au fil des années des archives, du mobilier, et divers objets. Un tri devra être réalisé, Claire FOLIO et Isabelle ALLEZARD, déléguées communales de l'école primaire sont chargées d'organiser cette opération de « nettoyage / recyclage ».

### **Chauffage école primaire**

Lors d'un précédent conseil un devis pour la réparation du tuyau de chauffage qui alimente le bâtiment neuf de l'école primaire avait été proposé par l'entreprise CHASTANG (5 124.00 € HT) qui s'occupe de la maintenance du chauffage, et vu l'importance du montant du devis le conseil avait souhaité demander à d'autres entreprises. Clément DUMERGUE, contacté n'a pas souhaité répondre à cette demande n'étant pas en mesure d'effectuer ce genre de réparation nécessitant un matériel spécifique. Un devis a été demandé à l'entreprise CHALEIL

(4 205.21 € HT). Le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CHALEIL qui pourrait intervenir pendant les prochaines vacances scolaires.

### **Cimetière :**

La commission «Technique» associée de Marie Thérèse DU GARAY a effectué un état des lieux du cimetière communal. L'état du mur d'enceinte est préoccupant et la commission propose d'effectuer des travaux seulement sur les parties les plus détériorées (sceller les pierres tombées). La procédure de reprise de tombes abandonnées et un état des lieux doivent être effectués, un devis sera sollicité pour le transfert des sépultures. Une brèche sur la partie haute du mur mitoyen des deux cimetières pourrait être envisagée pour faciliter l'accès aux concessions sises en haut de l'ancien cimetière. Le manque d'espace est aussi visible au niveau de l'ossuaire communal, une solution alternative pourrait être la transformation après reprise d'une concession abandonnée. De même pour la création d'un columbarium, la commission propose l'adaptation d'une ancienne chapelle abandonnée. A suivre.

### **Chapelle de la Recluse :**

Guillaume ROUSSET rappelle l'historique de ce programme destiné à réhabiliter cette chapelle. Pour mémoire c'est suite à l'aménagement du square de la Chapelle découlant du PAB que les élus ont en accord avec l'évêché détruit le garage qui servait de salle paroissiale sans contrepartie financière, mais en s'engageant dans la création d'une salle dédiée dans le nouvel agencement de la chapelle ; agencement qui bien sûr a reçu leur approbation. Comme à chaque projet le conseil a sollicité des aides financières auprès des organismes publics. L'Etat (DETR), la Région (Mise en tourisme) et le Conseil Général (FIC).

Au final : Accord du conseil général (FIC 30% de 90 000 € HT), refus de la région, refus de l'Etat en 2013 et 2014 et accord en 2015 (DETR 30 % de 90 000 € HT). De plus fin 2014 une subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur (6000 € HT) nous amène aujourd'hui à lancer le projet d'aménagement de la chapelle en créant une salle de réunion tout en préservant l'espace culturel, un bloc sanitaire complètera la réhabilitation. Une présentation du projet est faite aux nouveaux élus qui découvrent la création d'un étage et d'une baie vitrée qui délimitera la salle de réunion et surplombera la chapelle, l'ouverture d'une porte sur le square de la chapelle et un descriptif des travaux de réhabilitation de l'intérieur.

Marie Thérèse DU GARAY, Guillaume ROUSSET, Jacques THERME, Daniel MICHALON, Marc DELOISON et Richard FINAUD se proposent pour constituer le comité de suivi qui accompagnera ce projet. Les premières démarches à effectuer étant de choisir un architecte, d'instruire un permis de construire, puis la commission sera chargée de la consultation des entreprises et du suivi des travaux. Accord unanime du conseil sur ce projet et la démarche à engager.

### **Grilles carrefour d'Apchat**

Dans l'aménagement du carrefour de la route d'Apchat, il incombait à la commune la mise en place de grilles de sécurité le long de sa parcelle, grilles qui prolongeaient celles mises en place par les services du conseil général. La commune a donc sollicité un devis de l'entreprise NGE Génie Civil. Un premier devis de 5475 € HT proposé a été renégocié, Michel BOURDIOL précise que le travail effectué et la qualité des grilles déjà posées sont satisfaisantes et que le nouveau devis d'un montant de 4575 € HT lui semble correct. Accord unanime du conseil. Le Maire est susceptible de solliciter une remise supplémentaire.

## **MISE EN TOURISME**

### **Local rando et WC public**

Florence BUFFAY se fait porte parole du groupe « tourisme » de la commission « Administration et vie locale » et présente le descriptif du futur local rando.

Elle en rappelle les objectifs : informer sur les différents parcours balisés, inviter aux différentes façons de pratiquer la randonnée, proposer les balades à faire à l'intérieur du bourg, orienter vers les prestataires liés à la pratique de la randonnée, séduire sur le patrimoine bâti et naturel situés sur le parcours, tout ceci en complémentarité de la maison de Pays. Cinq panneaux seraient installés représentants :

- les cartes IGN avec les différents parcours de randonnées numérotés
- le panneau du bon marcheur
- Plan du bourg
- Listes prestataires susceptibles d'accompagner les randonneurs
- Le patrimoine

Guillaume ROUSSET rappelle l'objectif de réaliser un WC public place de la Fontaine. Ce projet est associé au projet du local randonnée et subventionné par la Région à hauteur de 30 %. Pour le bon déroulement de cette

opération, il faut envisager soit la participation d'un architecte, soit confier la réalisation à une entreprise capable de coordonner les différents corps de métier. De plus une demande de permis de construire est bien entendu nécessaire.

Comme pour la chapelle, un comité de suivi est constitué de Florence BUFFAY, Guillaume ROUSSET, Rémy GAILLOT et Marc DELOISON ; Sylvie MONIER se propose de s'y joindre ce qui assurera d'autant mieux l'articulation avec les nécessaires interventions des services techniques.

### **Requalification des façades**

Marie Thérèse DU GARAY, Florence BUFFAY et Isabelle ALLEZARD sont désignées par le conseil avec l'aide de l'Architecte des Bâtiments de France du choix des couleurs autorisées dans le cadre du programme requalification des façades. Un courrier va être envoyé aux habitants susceptibles de pouvoir bénéficier de l'aide financière régionale mobilisée par la commune.

### **Label Plus beau village de France**

La commune d'ARDES SUR COUZE, sélectionnée en 2006 avec 13 autres villages Auvergnats par un jury d'expert, est en lice pour l'obtention du label « Plus beau village de France ». Une ré-expertise est demandée pour permettre à chaque commune de faire un point d'étape essentiel au regard des travaux déjà effectués et éventuellement de réorienter les futures actions à mettre en œuvre selon les préconisations formulées. Guillaume ROUSSET propose aux membres du conseil une visite d'autres villages de strates équivalentes qui ont obtenu le label. Accord du conseil.

Parallèlement, Sylvie Monier et Guillaume Rousset reprendront les grilles d'analyse du label « plus beau village » et du concours des « villes et villages fleuris » afin d'identifier toutes les actions d'amélioration qualitatives qui pourraient être menées.

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Un nouveau cadre législatif est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour les ERP/IOP non accessibles, il convient de déposer avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité. La notion d'accessibilité ne concerne pas que les personnes handicapées en fauteuil roulant, mais également toutes les personnes ayant une difficulté de mobilité (personnes âgées, parents accompagnés de poussette, ...), ou tout autre handicap relatif à la vue, l'audition...

Les collectivités disposeront d'un délai de 3 ans maximum pour les installations de 5<sup>ème</sup> catégorie (école primaire) et de deux fois 3 ans pour les autres. Guillaume Rousset explique qu'il perçoit cette loi comme une loi de « bon sens » permettant de trouver parfois des alternatives à l'accessibilité d'un bâtiment ; pour exemple il conviendrait de rappeler que l'accessibilité d'une classe au sein de l'école permet de répondre aux exigences, sans devoir installer 2 ascenseurs.

Il est souligné que la question des cheminements d'un bâtiment à l'autre est également à étudier. Les ERP concernent également des bâtiments privés comme les commerces.

La communauté de communes a recruté un stagiaire qui sera chargé de réaliser les diagnostics et préconisations nécessaires à la mise aux normes des installations communales. La commission travaux est chargée d'accompagner et piloter sur le territoire communal la personne recrutée.

La problématique de la salle polyvalente est évoquée à cette occasion ; après discussion, il est convenu de présenter lors d'une prochaine séance l'esquisse de restructuration qui avait été confiée à l'architecte Bautier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande de travaux rue du Vallat**

Monsieur Philippe RIVET sollicite la commune pour l'aménagement d'une entrée pour son nouveau garage rue du Vallat. Il s'avère qu'à la suite de la construction de son garage, le niveau de celui-ci soit supérieur à celui de la rue, au lieu d'être inférieur avec un rampant depuis la rue. La commission se rendra sur place pour décision lors de la prochaine séance de conseil. A suivre.

#### **Demande de subvention :**

La prévention routière et l'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques) sollicitent une aide financière. Le conseil rappelle sa volonté d'aider les associations locales et regrette de ne pouvoir donner suite à ces demandes.

L'association « L'Eventail » qui a pour objet de fédérer les prestataires d'animation touristique sur le secteur géographique du canton d'Ardes sollicite la commune pour une aide financière. Accord du conseil pour leur octroyer le « tronc commun » de 175 € après avoir reçu leur bilan d'activité et leur bilan financier 2014.

### **Demande de local associatif**

L'association Hard Moto demande l'autorisation d'utiliser le garage des haras pour stocker leur matériel, leur local actuel étant trop exigü. Accord du conseil.

### **Détecteurs incendie :**

Au vu de la nouvelle réglementation, il est nécessaire d'équiper les logements communaux en détecteurs incendie. Michel DUPUY agent technique est chargé de comptabiliser le nombre nécessaire, car en fonction de la superficie ou de la possession d'étage le nombre de détecteurs varie. Un à deux appareils seront installés par appartement.

### **SDIS :**

Dans le cadre de la défense incendie communale le SDISS nous fait part du rapport de vérification des bornes à incendie. Daniel MICHALON est chargé de contrôler cette liste et d'apporter des remarques si nécessaire.

### **ONF/Momplot :**

Suite à la vente de la parcelle A572 par la section du Bonmorin à Gilbert MOMPLOT pour régularisation de l'emprise de la déchetterie, l'ONF nous informe que cette parcelle est soumise auprès de leur service. Bernard VEISSIERE s'est étonné que lors de la vente, cette mention n'ait pas été évoquée par le service des hypothèques. Maître MANGON, notaire chargé de rédiger l'acte de vente confirme que la mention de servitude de la parcelle n'a pas été inscrite aux hypothèques à l'époque. A suivre.

### **Boîte à lire :**

Guillaume ROUSSET rappelle le principe des « boîtes à lire » initié par Ardes communauté et permettant aux habitants de partager (donner et prendre) des livres et magazine.

Après discussion il est convenu d'implanter 2 boîtes à lire vers la Salle multiactivités et vers l'aire de jeu de la Place Croisière.

La pose sera effectuée par les services techniques, en s'autorisant à les déplacer si l'endroit s'avérait inapproprié.

### **Prévisions budgétaires :**

Un document budgétaire de travail est présenté aux élus, document qui va servir à l'élaboration du budget.

Une lecture globale fait apparaître les projets déjà définis par le conseil, les élus sont sollicités pour compléter cette programmation et pour définir des priorités de réalisation le cas échéant. La commission « Technique » souligne l'importance d'acquisition d'un tracteur-tondeuse estimé à 20 000 € TTC. A la liste transmise, un terrain de soccer pour les jeunes est également évoqué. Guillaume Rousset précise qu'il faudra en préciser le coût, l'emplacement, et solliciter progressivement les subventions à commencer par la DETR compte-tenu de la rallonge budgétaire de l'Etat d'ici le 15 avril.

Pour rappel la réunion budgétaire aura lieu le 9 avril à 18 H.

### **Coffret EDF – Parking rue des écoles :**

Lors de la création du parking de la rue des écoles, le coffret EDF adossé au mur de Madame PEPIN s'est retrouvé isolé sur le parking. Bien que signalé, il semble malheureusement avoir été endommagé par un véhicule. La commune va informer ERDF de l'accident et le conseil souhaite qu'au vu de son emplacement, près de l'école primaire ce coffret soit encastré ou déplacé pour la sécurité des enfants.

### **Passage clouté :**

Le passage clouté de la rue des écoles fait en résine en septembre 2014 pendant les travaux du carrefour d'Apchat est presque totalement effacé ; Guillaume ROUSSET en avait fait part à l'entreprise dès le mois de novembre par téléphone. Une demande de réfection va leur être adressée.

### **Clôture de la séance à 21 h.**